



ATTESTATION DE RECEPTION PEB D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE

Date de l'acte: 16/04/2026

Date de mise en service:

Motif de l'acte: installation ou remplacement d'une chaudière

Société/indépendant

nom d'entreprise: EAU DE GAMME CHAUFFAGE SPRL

rue/n°/BP: Rue de Moranville 75

CP/commune: 1090 Jette

Pays: Belgium

tél/GSM: 0497888903

e-mail: eaudegamme@gmail.com

n° d'entreprise (BCE): BE0656839458



Professionnel agréé

tech.



GI



GII



L

conseiller



type 1



type 2

n° d'agrément: 001713230

prénom/nom: BISTIAUX Thomas

Propriétaire / titulaire ou déclarant Permis d'Environnement



Particulier



Copropriété



Entreprise

Adresse de l'unité PEB où se trouve l'appareil/le système

rue/n°/BP: Avenue de la Brabançonne 85/51

CP/commune: 1000 Bruxelles

n° étage: N+05

référence de l'unité PEB: appartement 5e verdiep

nom bâtiment éventuel: /

Personne de contact

Système de chauffage

S'il y a plusieurs systèmes, identifiant ("nom") de ce système: branbanconne 85 +05

☒ système de type 1 (1 chaudière max 100 kW)

☐ syst. de type 2 - nombre de chaudières:

☒ syst. individuel (1 unité PEB)

☐ syst. collectif (plusieurs unités PEB)

Si collectif, nombre de bâtiments desservis par ce système:

Si collectif, nombre d'unités PEB desservies par ce système:

Date permis d'urbanisme :

DECLARATION DE CONFORMITE

Les exigences qui sont d'application sont-elles toutes respectées ?



OUI



NON

Si la réponse est non, une dérogation a-t-elle été accordée ?



OUI



NON

Si la réponse est oui, ce qui a été observé correspond-il à la dérogation accordée ?



OUI



NON

Le protocole d'injonction d'arrêt de l'appareil a-t-il été mis en œuvre ?



OUI



NON

EN CONCLUSION, L'APPAREIL OU LE SYSTEME DE CHAUFFAGE SONT-ILS CONFORMES

A LA REGLEMENTATION CHAUFFAGE PEB ?



OUI



NON

Date prochain contrôle: 16/04/2028

Informations complémentaires relatives à la non-conformité:

DEFAUTS ET MESURES A PRENDRE

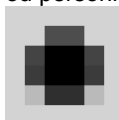
Défauts qui ont été éliminés pendant cette intervention:

Défauts qui n'ont pas été éliminés pendant cette intervention:

Mesures à prendre pour éliminer ces défauts:

PIECE(S) JOINTE(S)

Signature du propriétaire, titulaire ou déclarant du PE,
ou personne mandatée par celui-ci:



Nom: Propriétaire



ATTESTATION DE RECEPTION PEB D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE

APPAREIL		☒ présence plaque signalétique	Identifiant: AoCube sprl C/o gesti con	
☒ chaudière :	☒ A CONDENSATION	☐ PAS A CONDENSATION		
☐ chauffage des locaux	☐ uniquement eau chaude sanitaire	☒ pour le chauffage et l'ECS		
☐ utilisée uniquement en cas de panne du mode normal				
Monté en:	☐ Type A	☐ Type B1 avec coupe-tirage	☐ Type B en suppression (B22p, B23p, ...)	☒ C concentriques
Conduit d'évacuation	☒ individuel	☐ collectif	☐ Type B autre: B22, B23, ...	☐ C non concentrique
Autres infos relatives à l'évacuation des gaz:				
Marque: Vaillant		Numéro de série: 21261000100218493130854607N1		
Modèle: vcw 286/5-3 r6		Année de fabrication: 2026		
Autres infos relatives à l'évacuation des gaz:				
Puissance nominale utile en G20 à 80/60°C Pn [kW]: 24				
Puissance nominale absorbée/débit calorifique Qn [kW]:				
Brûleur				
☐ présence plaque signalétique				
Combustible(s):	☒ Gaz naturel	☐ Propane	☐ Mazout/Gasoil	☐ autre:
☐ si un des combustibles est utilisé en cas de panne, préciser ce combustible :				
Pour les appareils gaz:	☐ Atmosphérique	☒ Prémix	☐ Air pulsé	☐ Présence d'une veilleuse
Marque:	Numéro de série:			
Modèle:	Année de fabrication:			☐ inconnue
Débit min.:	Débit max.:			
Exigences de bon fonctionnement des appareils				
Exigence relative au CO dans l'air ambiant.		CO max. mesuré:	s'applique ?	respecté ?
			☐	☐ OUI ☐ NON
Exigence relative aux dispositifs de sécurité			☒	☒ OUI ☐ NON
En cas de non-conformité à une de ces 2 exigences, il y a DANGER, appliquer le protocole d'injonction d'arrêt de l'appareil				
Exigence relative à l'état des conduits d'évacuation et d'amenée d'air			☒	☒ OUI ☐ NON
Exigence relative aux orifices de mesure			☒	☒ OUI ☐ NON
Exigence relative à la ventilation du local où se trouve l'appareil			☒	☒ OUI ☐ NON
Exigence relative à la dépression dans le conduit d'évacuation des gaz de combustion			☐	☐ OUI ☐ NON
Exigence relative aux émissions des appareils en fonctionnement (voir tableau joint)			☒	☒ OUI ☐ NON
Le placement d'un appareil B1 n'est autorisé que sur une cheminée collective existante			☐	☐ OUI ☐ NON
Au sujet de la conversion gaz. Selon les données rassemblées et le logigramme de vérification de la compatibilité:				
☐ Votre appareil est compatible et ne nécessite plus aucune intervention dans le cadre de la conversion des réseaux (I2E+, I2N, ...)				
☒ Votre appareil doit encore faire l'objet d'un réglage par un professionnel après la conversion (I2E(S), I2E(R) ...)				
☐ Votre appareil n'est pas compatible et doit être adapté par son fabricant ou remplacé par un appareil qui répond à la réglementation actuelle				
☐ Votre appareil n'est pas concerné par la conversion gaz (mazout/gasoil, propane, ...)				



RESULTATS DES ANALYSES DES GAZ DE COMBUSTION (< 1MW)

Identifiant (nom) de l'appareil : AoCube sprl C/o gesti con

Mesures en fonctionnement dans les gaz de combustion chaudières et chauffe-eau < 1 MW	brûleur modulant		mesures initiales	mesures finales	Comparer avec mesures finales à 100 %	
			100 %	100 %		
	Unités	Application			Exigences chaudières	Exigences chauffe-eau
T de départ de l'eau de chauffage	°C	liq. & gaz				
dépression conduit d'évacuation des gaz de combustion	Pa	tout sauf B1, B22p et B23p			valeurs fabricant ou ≥ 3 Pa	valeurs fabricant ou ≥ 3 Pa
Indice de noircissement	Bacharach	liquide			≤ 1	
Suies ou agglomérats présents ?	oui/non	liquide			non	
Gicleur : marque/type	/	liquide				
Gicleur : débit	USG/h	liquide				
Gicleur : angle	°	liquide				
Pression pompe	bar	liquide				
Pression gaz à l'arrêt	mbar	gaz		21		
Pression gaz en fonctionnement	mbar	gaz		21		
Pression gaz brûleur	mbar	gaz				
Concentration en O ₂	% _{vol}	liq. & gaz		6		
Concentration en CO ₂	% _{vol}	liq. & gaz		8,5		
Concentration en CO à 0 % d'O ₂	mg CO/kWh	liq. & gaz		5	≤ 150 mg/kWh	≤ 650 mg/kWh
T _g gaz de combustion	°C	liq. & gaz		29,8		
T _a air comburant	°C	liq. & gaz		20,4		
T nette T _g - T _a	°C	liq. & gaz		9,4		
η sur Hi Rendement combustion sur P.C.I.	%	liq. & gaz		99,5	≥ 90 % sauf B1 ≥ 88 %	≥ 85 % ou ≥ 55 % (1)

(1) ≥ 55 % pour les chauffe-eau fabriqués avant le 01/01/2018 et âgés de maximum 20 ans



ATTESTATION DE RECEPTION PEB D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE

Exigences relatives au système de chauffage

	s'applique ?	respecté ?	
Exigences de comptage énergétique	☐	☐ OUI	☐ NON
Comptage du combustible consommé par la totalité des chaudières (si somme > 100 kW)	☐	☐ OUI	☐ NON
Comptage énergie transmise par la totalité des chaudières (si somme ≥ 500 kW)	☐	☐ OUI	☐ NON
Comptage de l'énergie transmise par la production centralisée d'ECS	☐	☐ OUI	☐ NON
Comptage de l'énergie transmise à chaque bâtiment	☐	☐ OUI	☐ NON
Consommation électrique des ventilateurs 10.000 m³/h	☐	☐ OUI	☐ NON
Présence, sur ces compteurs, d'un dispositif qui peut permettre le relevé automatique	☐	☐ OUI	☐ NON
Comptage chauffage et le cas échéant ECS par unité PEB	☐	☐ OUI	☐ NON
Exigence de comptabilité énergétique	☐	☐ OUI	☐ NON
Exigence relative au carnet de bord	☒	☒ OUI	☐ NON
Présence d'une liste des appareils connectés à un conduit collectif d'évacuation	☒	☒ OUI	☐ NON
Exigence relative à la note de dimensionnement des chaudières	☒	☒ OUI	☐ NON
Exigence relative au calorifugeage des conduits et accessoires du système de chauffage	☒	☒ OUI	☐ NON
Si non, préciser la longueur totale des conduits non calorifugés [m] et le nbre d'accessoires pour le chauffage, l'ECS et l'air:			

Exigences relatives à la régulation du système de chauffage	☒	☒ OUI	☐ NON
Modulation de puissance des brûleurs	☒	☒ OUI	☐ NON
Régulation locale des émetteurs	☐	☐ OUI	☐ NON
Régulation de la température d'eau des émetteurs de chaleur	☒	☒ OUI	☐ NON
Régimes de ralenti et hors gel ou anti-condensation	☒	☒ OUI	☐ NON
Gestion des pompes, des circulateurs et des chaudières	☒	☒ OUI	☐ NON
Exigence relative au partitionnement de la distribution d'eau de chauffage et d'air	☒	☒ OUI	☐ NON
Exigence relative à la variation du débit d'air neuf selon l'occupation réelle	☒	☒ OUI	☐ NON
Exigence relative à la récupération de chaleur sur les unités de ventilation double flux	☐	☐ OUI	☐ NON

RECOMMANDATIONS EN VUE D'AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET AUTRES RECOMMANDATIONS:

INFORMATIONS POUR LES CERTIFICATEURS PEB ET DANS LE CADRE DU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Pour les installations > 1 MW, y a-t-il un rapport d'analyse des émissions de NO_x et CO par un labo. agréé ? ☐ OUI ☐ NON

Régulation de la chaudière: ☐ Aquastat (T constante) ☐ Commande par thermostat ☒ Glissante (sonde extérieure ou autre)

Pompe/circulateur: ☒ Régulé ☐ Non régulé

S'il y a plusieurs chaudières, l'irrigation des chaudières est-elle arrêtée lorsque celles-ci sont à l'arrêt ? ☐ OUI ☐ NON

Présence d'un réservoir tampon sur le circuit de chauffage du système ☐

Longueur des conduites d'eau de chauffage non calorifugées du système en chaufferie [m]: 0

Nombre d'accessoires sur le circuit de chauffage non calorifugés du système en chaufferie [nombre]: 0

Présence d'une boucle d'eau chaude sanitaire ☐ Si oui, la boucle est isolée: ☐ OUI ☐ NON

☐ Pompe à chaleur ☐ Cogénération ☐ Chaudière bois ☐ Générateur à air chaud ☐ Fourniture chaleur externe

Type de production ECS du système: ☒ Monobloc ☐ Réservoir séparé ☐ Echangeur à plaque

Volume ballon ECS (l): ☐ Ballon ECS isolé ☐ Echangeur à plaque isolé